

Le code de vie de l'école St-Jean-Baptiste-de-la-Salle te permettra de vivre en harmonie avec tous dans un milieu propice aux apprentissages de qualité.

En respectant ton code de vie, tu seras heureux à l'école et fier de toi.

L'estime de soi se manifeste par :

- I- Le **respect** de soi;
- II- Le **respect** des autres;
- III- Le **respect** du travail bien fait;
- IV- Le **respect** de l'environnement.



I- Respect de soi

- 1.1 **Je viens à l'école** à tous les jours et **j'arrive à l'heure** pour éviter de déranger et de perdre des explications en classe.
- 1.2 Je dois sortir immédiatement de la cour à la fin des classes.
- 1.3 Je demande la **permission** aux surveillants pour sortir de la cour lors des jeux.
- 1.4 Je joue dans les aires de jeux qui me sont réservées et seulement avec du **matériel autorisé** par l'école.
- 1.5 J'adopte une apparence convenable et je porte des vêtements adéquats. Pour des raisons de sécurité, seules les sandales attachées sont autorisées. Les messages ou les dessins représentant la violence sont interdits.
- 1.6 En **éducation physique**, je porte la tenue exigée par l'école qui, pour des raisons d'hygiène, n'est pas celle que j'ai utilisée pour venir à l'école. Pour ma sécurité, je ne porte aucun bijou (les piercings inclus) et je dois attacher mes cheveux s'ils sont longs.
- 1.7 **Je mets mes souliers** en tout temps **pour circuler** dans l'école.
- 1.8 **Je n'apporte pas** de friandises, ni de gommes. Je privilégie des aliments ne contenant pas de noix ou d'arachides, ou encore, ne contenant pas de traces de noix ou d'arachides.
- 1.9 Je laisse tout objet personnel à la maison. (Ex : jeux et équipements électroniques, jouets, maquillage, cellulaire, etc.) Tout élève pris en défaut se verra confisquer ces objets.
 - 1^{er} avertissement : Remise à l'élève à la fin de la journée
 - 2^e avertissement : Remise aux parents par la direction
 - 3^e avertissement : Remise à la fin de l'année scolaire





II – Respect des autres

- 2.1 Je m'efforce de **parler en français** en tout temps.
- 2.2 Je suis **poli envers les adultes** de l'école et je fais ce qu'ils me demandent en tout temps. **Je respecte les autres élèves** dans mes paroles, mes gestes et mes écrits.
- 2.3 Les tiraillements, les batailles ou les comportements violents sont interdits. **Je règle un conflit par le dialogue et la bonne communication et j'assume les conséquences de mes gestes.**
- 2.4 J'arrête de jouer **au son de la cloche** et je prends mon rang rapidement et **calmement**.
- 2.5 Je respecte l'opinion et les différences des autres.
- 2.6 Tolérance zéro à l'intimidation !



III – Respect du travail

- 3.1 Je **circule calmement** dans l'école.
- 3.2 Je respecte les délais pour remettre mes travaux, retourner mes emprunts (ex : livres bibliothèque) et les communications aux parents (agenda, coupon-réponse et signatures)
- 3.3 J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin à chacun de mes cours y compris les cours donnés par les spécialistes.
- 3.4 Je **travaille dans le calme** et je **respecte la tranquillité** des autres.



IV – Respect de l'environnement

- 4.1 Je **prends soin** des livres, du matériel et du mobilier qui appartiennent à l'école et aux autres.
- 4.2 Je **garde propre** mon école ainsi que son **environnement**. Par exemple, j'utilise les poubelles et les bacs de recyclage.
- 4.3 Je comprends que les vols, bris, activation malveillante de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.

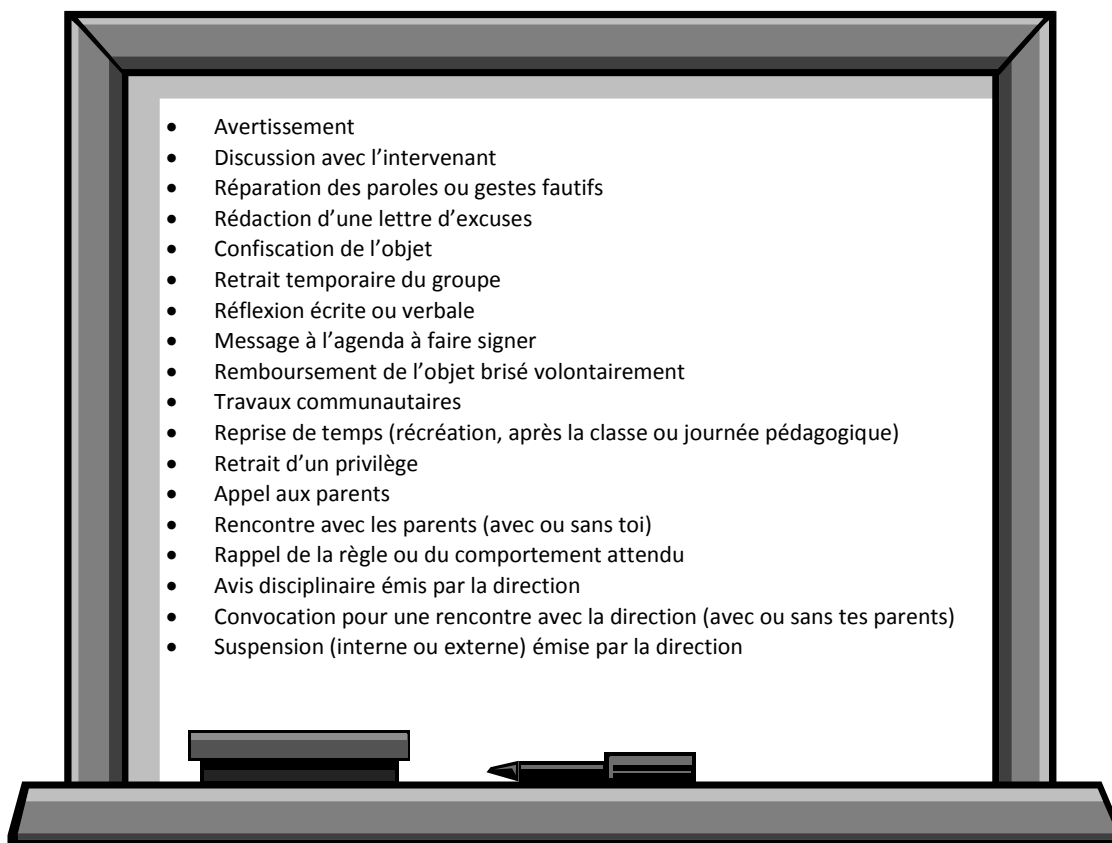


RÈGLES DE CLASSE

En plus du code de vie, des règles de classe seront établies dans chaque classe en fonction des besoins du groupe. Le respect de ces règles est tout aussi important.



Le non-respect du code de vie pourra entraîner des conséquences qui varieront selon la nature et la gravité du manquement. Tout membre du personnel a le droit d'appliquer une conséquence.



Engagements

A cartoon illustration of a boy's face with large eyes, looking over the top edge of a large sheet of paper. His hands are visible, holding the corners of the paper. The paper contains text for commitments and signatures.

À la lecture des règles de vie contenues dans cet agenda, je m'engage, tout au cours de l'année, à respecter mon code de vie.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Comme premier responsable du comportement de mon enfant, je m'engage à collaborer avec l'école pour que mon enfant respecte le code de vie.

Signature des parents ou des tuteurs : _____

Date : _____

N.B. Tout élève inscrit à l'école doit remettre son agenda, en début d'année, avec les signatures requises.

Information aux parents

Le service de secrétariat (514) 596-5130 est ouvert de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 15h45.

Les parents qui désirent rencontrer un membre du personnel peuvent le faire en communiquant prioritairement par l'agenda ou en téléphonant au secrétariat pour prendre rendez-vous avec la personne concernée.

Si votre enfant est au service de garde (514) 596-5596, vous devez utiliser l'entrée et la sortie du service de garde.

Aucun enfant ne peut quitter l'école si l'adulte qui vient le chercher n'est pas identifié par le parent ou le tuteur. Vous devez toujours téléphoner au secrétariat ou au service de garde, si tel est le cas, pour nous prévenir.

Lorsqu'un enseignant ou un éducateur est en présence d'élèves, il ne peut, sous aucun prétexte, relâcher sa surveillance pour répondre à une demande extérieure.

Si vous devez, pour une raison **exceptionnelle**, nous informer **d'un changement concernant l'heure de départ** de votre enfant ou **le moyen de transport habituel**, vous devez téléphoner au secrétariat et au service de garde à l'avance.

Absences de l'enfant (514) 596-5130

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer au secrétariat de l'école le matin. S'il n'y a pas de réponse, veuillez laisser son nom, son groupe et le motif de l'absence sur le répondeur de l'école.

Dîner à l'école et Service de garde

Pour utiliser ces services, contacter le responsable, Mme Nathalie Denis au (514) 596-5596.



Divers services d'aide à l'élève offerts à l'école

Des services de psychoéducation, d'orthophonie, d'éducation spécialisée et d'orthopédagogie sont offerts à l'élève. Des services de travail social, de santé avec l'infirmière et l'hygiéniste dentaire sont également offerts sur demande en collaboration avec le C.L.S.C. Hochelaga-Maisonneuve. Sur une base limitée, des services d'études dirigées et de soutien aux devoirs et aux leçons à la maison sont offerts en collaboration avec l'organisme communautaire « Je Passe-partout ». La « Maison des enfants » offre aussi un service de courrier en partenariat avec l'école.

Transport scolaire

Ce service est offert uniquement aux élèves dont la situation correspond aux normes de la commission scolaire. Les règlements de l'école doivent y être respectés.



Le Bureau du protecteur de l'élève

Ce service est **simple, gratuit et confidentiel**. Le protecteur de l'élève est un **intermédiaire indépendant, accessible et neutre**. Tous les détails sur le site de la CSDM.

Adresse électronique : protecteur.eleve@csgm.qc.ca

Tél. : 514 475-6768

Numéros utiles

Madame Diane Beaudet, commissaire de la circonscription Hochelaga-Maisonneuve (514) 596-6000

Info-parents (514) 596-2736 Site Web CSDM www.csgm.qc.ca Comité central de parents (514) 596-6121

Des cours de français langue seconde à votre portée! Les centres de la formation générale adulte de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) offrent une variété de cours de français langue seconde spécialement adaptés aux parents. Des haltes-garderies sont même disponibles dans certains centres. Pour vous informer, composez le (514) 350-8800.



Horaire des élèves

Précolaire 4 ans

LUNDI AU VENDREDI	Début AM	Fin AM
	8h51	11h15

Précolaire 5 ans

LUNDI AU VENDREDI	Début AM	Fin AM	Début PM	Fin PM
	8h43	11h30	13h05	15h10

Primaire

LUNDI AU VENDREDI	Début AM	Fin AM	Début PM	Fin PM
	7h55	11h20	12h45	15h10

Les parents qui accompagnent leurs enfants ou qui viennent les chercher doivent demeurer à l'extérieur en tout temps, en laissant les sorties de la cour libres.

La ponctualité est requise en tout temps.



« **Arrêtons l'intimidation, c'est notre mission !** »

Slogan créé par Abdoulaye Balbé (Groupe 51)

Il est pertinent de retenir un signalement à partir du moment où les critères suivants permettent d'identifier les cas d'intimidation ou de cyber intimidation :

Les quatre critères suivants doivent être présents pour que l'on puisse parler d'intimidation :

- 1.** Il doit y avoir des **gestes négatifs répétitifs et constants** contre la victime.
- 2.** Il doit y avoir un **déséquilibre de force** entre l'intimidateur et la victime.
- 3.** Il doit y avoir une **différence entre les émotions ressenties** par l'intimidateur et par celui qui est la cible suite à un incident d'intimidation.
- 4.** Une **intention de faire du tort**.

Je suis victime, ou encore, je suis témoin : → J'informe rapidement un adulte de l'école.

Je suis parent et mon enfant est victime, témoin ou agresseur : → Je m'assure qu'un adulte est informé, ou encore, je communique avec la direction de l'école.

Tout signalement rapporté sera traité et consigné selon la procédure apparaissant dans le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation de l'école (selon les dispositions énoncées dans la Loi 56). L'école assure la confidentialité de tout signalement.

Mon enfant est victime d'intimidation ailleurs qu'à l'école : → Je communique avec le **911**.

Téléphones importants :

- tel-jeunes :
<http://teljeunes.com/accueil>
Texto* : 514-600-1002, Tél. : 1-800-263-2266
- Allo prof :
<http://www.alloprof.qc.ca/>
(514) 527-3726
- Information pour les parents au sujet de l'intimidation :
<https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Intimidation>